



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

10 octobre 2023

INONDATIONS EN NORD DRÔME : LE DÉPARTEMENT ABONDE SON FONDS INTEMPÉRIES POUR AIDER LES COMMUNES

Le Conseil départemental sera solidaire de ses communes sinistrées par les inondations du 18 septembre. La majorité départementale va proposer le vote d'un fonds intempéries de 1M€ lors de la séance publique du 11 décembre.

Les pluies torrentielles du lundi 18 septembre ont causé d'importants dégâts dans le nord de la Drôme. Si l'État de catastrophe naturelle a été reconnu pour 21 communes, les travaux nécessaires sur les chaussées, les bâtiments et les espaces publics communaux, vont entraîner pour les collectivités des dépenses imprévues importantes. Consciente de la situation financière difficile auxquelles sont confrontées nos communes dans un contexte inflationniste connu, la majorité départementale présidée par Marie-Pierre MOUTON va proposer d'augmenter son fonds intempéries de **200 000 € à 1M €** lors du vote du budget primitif 2024.

Reconstruction

« Je me réjouis de la reconnaissance rapide de l'état de catastrophe naturelle pour les communes les plus touchées. Cette reconnaissance va permettre aux particuliers et aux collectivités d'accélérer les démarches auprès de leurs assurances. Le Département prendra, lui, toute sa part dans la reconstruction des infrastructures de ce territoire avec une augmentation significative du fonds intempéries », indique la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON.

40 % du montant des travaux

Les communes seront informées par courrier des démarches à entreprendre pour bénéficier des aides du Département. Pour les dossiers recevables, le Département interviendra avec un taux fixe de 40 % du montant des travaux.

Ces intempéries ont également causé des dégâts évalués à près de 500 000 € sur le réseau routier départemental que le Département prendra naturellement entièrement à sa charge.